

Il ne suffit pas de poser le regard sur un paysage pour qu'il se révèle à nous. Car, loin du simple décor, le paysage constitue notre cadre de vie, chargé de sens, à partager avec d'autres, qui le perçoivent, le ressentent et se l'approprient de multiples façons.

Tout au long du 20^e siècle, le paysage est progressivement devenu un enjeu politique de premier ordre, comme en témoigne l'adoption de la Convention européenne du paysage. Pourtant, les acteurs censés le protéger, le gérer ou le transformer peinent à en saisir la complexité et à valoriser son potentiel.

Un travail de formation et d'éducation *par, pour et avec* le paysage se révèle dès lors nécessaire. En sensibilisant, en créant le débat et en confrontant les disciplines et les métiers, cet ouvrage offre un panel d'expériences didactiques au service des acteurs du paysage d'aujourd'hui et de demain. Les textes ici rassemblés alimentent une réflexion de fond sur les enjeux éducatifs autour du paysage. L'ouvrage numérique associé, augmenté d'une vingtaine de contributions, donne accès à un descriptif de chacun des dispositifs pédagogiques, à des ressources multimédias, et au retour critique des auteurs.



Textes de Laurent Arcuset, Philippe Bachimon, Paola Branduini, Serge Briffaud, Euan Bowditch, Jean-Luc Campagne, Benedetta Castiglioni, Hervé Davodeau, Pierre Dériz, Hélène Douence, Sue Engstrand, Pierre Grandadam, Pierre-Alain Heydel, Jean-Sébastien Laumond, Laurent Lelli, Maud Loireau, Yves Luginbühl, Sylvie Paradis, Christine Partoune, Claire Planchat, Josiane Podsiadlo, Richard Raymond, Anne Sgard, Monique Toubanc, Marie Villot.

20 €



Image: d'après une photographie de Camille Bonart

Sous la direction de

ANNE SGARD / SYLVIE PARADIS

ENJEUX DIDACTIQUES,
DÉMARCHES ET OUTILS

SUR LES BANCS DU PAYSAGE

MétisPresses
vuesDensembleEssais



ACCÈS À LA VERSION NUMÉRIQUE

Connectez-vous au site internet de MétisPresses et accédez à la page de l'ouvrage. Cliquez sur le bouton «Version numérique» et vous serez redirigés vers le livre numérique en ligne.

La version numérique enrichie donne accès, en complément à l'édition imprimée, à des articles supplémentaires, à une conférence plénière de colloque, à un glossaire et une bibliographie raisonnée, et également à une vingtaine de fiches de présentation d'expériences pédagogiques détaillées et accompagnées de nombreuses ressources multimédias.

Le lecteur rencontrera, dans le premier article du présent livre, le symbole  indiquant des renvois spécifiques à la version numérique. Une table des matières de l'ouvrage numérique figure en fin de volume.



MetisPresses ©, 2019
<http://www.metispresses.ch>

ISBN: 978-2-940563-42-5

Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

Table des matières

Introduction <i>Anne Sgard, Sylvie Paradis</i>	7
Le paysage revisité par la didactique, et réciproquement <i>Anne Sgard, Christine Partoune</i>	9
De la disparition de l'automne. Un voyage pédagogique dans le temps des paysages <i>Serge Briffaud</i>	43
Et si le renouveau des politiques paysagères passait par les collectivités locales ? <i>Laurent Lelli</i>	55
La formation et l'éducation au paysage en Italie. Regards croisés entre la géographie et l'architecture <i>Paola Branduini, Benedetta Castiglioni</i>	71
Le paysage, instrument démocratique ? Rôles des professionnels du paysage et de l'État <i>Richard Raymond, Marie Villot</i>	91
Les non-dits du paysage: entre dispositif pédagogique et recherche scientifique <i>Pierre Dériz, Philippe Bachimon, Maud Loireau, Laurent Arcuset</i>	109
Les usages pédagogiques du jeu de rôle dans la formation des professionnels du paysage <i>Hervé Davodeau, Monique Toublanc</i>	129

«Le paysage en marchant», de quelques expériences pédagogiques de réflexion sur l'habitabilité du monde <i>Hélène Douence</i>	149
Les aménageurs de demain. Initier les étudiants à l'interdisciplinarité grâce au paysage <i>Sue Engstrand, Euan Bowditch</i>	169
Vision paysagée, vision partagée: la politique paysagère de la Vallée de la Bruche <i>Josiane Podsiadlo, Jean-Sébastien Laumond, Pierre Grandadam</i>	189
Les Petites Terres du Livradois-Forez: des paysages virtuels aux enjeux écologiques réels <i>Claire Planchat, Jean-Luc Campagne, Pierre-Alain Heydel</i>	209
Postface / Le paysage entre démarche de projet et principe de responsabilité <i>Yves Luginbühl</i>	229
Livre numérique	243
Acronymes	245
Auteurs	247
Crédits	253

Introduction

Aujourd'hui, le paysage s'inscrit dans un contexte institutionnel qui promeut la participation et la prise en compte des habitants et usagers. Avec la Convention européenne du paysage (2000) en particulier, les acteurs, à toutes les échelles, en appellent à la sensibilisation, à l'éducation, à la mobilisation autour du paysage. Ce dernier est ainsi devenu un objet transversal, citoyen, un bien commun à préserver.

S'il a été longtemps un objet emblématique de la géographie scolaire traditionnelle, le paysage est désormais revisité par l'introduction de nouvelles thématiques comme l'habiter ou le développement durable. Il s'ouvre et invite à des approches pluridisciplinaires, afin de croiser les regards, renouveler les pratiques.

Ce livre est l'aboutissement d'un programme de recherche international de trois années (2015-2018) financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), intitulé «Didactique du paysage. Mutualisation des expériences et perspectives didactiques à propos des controverses paysagères». Cette recherche est née de la volonté d'une dizaine d'enseignants-chercheurs de réfléchir à leurs pratiques pédagogiques, d'échanger sur leurs outils et leurs terrains et d'identifier ce qui peut nourrir une didactique du paysage afin de renouveler les formations *au* et *par* le paysage. Le colloque «Débattre du paysage. Enjeux didactiques, processus d'apprentissage, formations», qui a eu lieu à Genève les 25-27 octobre 2017, également soutenu par le FNS, interpellait des sphères qui ont peu l'habitude de se rencontrer: d'enseignants du premier ou du second degré, aux réseaux d'éducation à l'environnement, associations, bureaux d'étude, décideurs locaux... Il a révélé la richesse des expériences qui y sont menées.

- LELLI, L., BÉRINGUIER, P., BERTRAND, G. (2011): *Le réseau paysage de Midi-Pyrénées: retour sur la construction d'un réseau acteurs-chercheurs et ses retombées pour la recherche-action*, colloque international «Paysage et développement durable», Girone, mars.
- LELLI, L., SAHUC, P. (2014): «Le paysage, une interface de dialogue entre chercheurs et acteurs. L'exemple d'une démarche d'animation locale au sein du Parc naturel régional des causses du Quercy (Midi-Pyrénées, France)», in Domon, G., Ruiz, J. (éds), *Agriculture et paysage: des rapports à réinventer*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, pp. 283-306.
- MICHELIN, Y. (1998): «Des appareils photos jetables au service d'un projet de développement: représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux en montagne thiernoise», *Cybergeog: European Journal of Geography*, document 65 [consulté en ligne le 11/02/2018]; <https://journals.openedition.org/cybergeog/5351>
- (2000): «Le bloc-diagramme: une clé de compréhension des représentations du paysage chez les agriculteurs? Mise au point d'une méthode d'enquête préalable à une gestion concertée du paysage en Artense (Massif central français)», *Cybergeog: European Journal of Geography*, document 118 [consulté en ligne le 06/01/2018]; <https://journals.openedition.org/cybergeog/1992?lang=en>
- MICHELIN, Y., JOLIVEAU, T., BREUIL, J., VIGOUROUX, L. (2002): *Le paysage dans un projet de territoire, démarche et méthode expérimentés en Limousin*, Limoges, Chambre d'Agriculture de Haute-Vienne.
- MICHELIN, Y., LELLI, L., PARADIS, S. (2005): «When inhabitants photograph thier landscapes to prepare a local sustainable development project: new perspectives for the organisation of local participative discussion groups», *Journal of Mediterranean Ecology*, vol. 6, n°1, pp. 19-32.
- PIVETEAU, V. (1999): *Le paysage et l'aménageur*, actes du séminaire de Clermont-Ferrand, ENGREF.
- SGARD, A. (2014): «Le paysage, un objet politique», *Intercommunalités: dossier du traitement paysager à la politique paysagère*, AdCF, n°191, p. 8.
- VERDIER, J. J. (2015): «Le paysage, cet art contemporain d'habiter le territoire», *Paysage et Territoire* [consulté en ligne le 20/02/2017]; <https://www.amc-archi.com/article/le-paysage-cet-art-contemporain-d-habiter-le-territoire-par-jean-jacques-verdier-consultant-paysage-et-territoire,3759>

LA FORMATION ET L'ÉDUCATION AU PAYSAGE EN ITALIE. REGARDS CROISÉS ENTRE LA GÉOGRAPHIE ET L'ARCHITECTURE

Paola Branduini, Benedetta Castiglioni

En Italie le thème du paysage intervient souvent lors d'événements et conférences publiques, dans le cadre de démarches de sensibilisation, ou dans les débats dans la presse; il est alors souvent accompagné par le souci de sa dégradation et la dénonciation d'un manque de protection adéquate. Mais quels sont les lieux où ce débat est enraciné? Comment et où se construisent les compétences de ceux qui ensuite animent le débat public et participent aux actions de transformation du paysage?¹

Pour construire un cadre synthétique et, en même temps, une lecture critique sur l'éducation et la formation au paysage en Italie, posons tout d'abord certains éléments du contexte réglementaire et institutionnel ou, plus largement, culturel, dans lequel ce système s'insère. Comme l'a clairement décrit Ferrario (2014), la situation italienne se caractérise premièrement par la relative faiblesse de la figure professionnelle de l'architecte paysagiste indépendant (150 architectes paysagistes inscrits à l'ordre des architectes en 2014). Les cursus universitaires spécifiques pour les études sur le paysage (au niveau master) sont rares, bien que la notion de paysage soit formellement présente dans de nombreuses formations (SANTINI 2014). Deuxièmement, le cheminement depuis les années 1920 jusqu'à l'élaboration récente des réglementations sur le paysage reste culturellement ancré dans une conception du paysage «très conventionnelle, visuelle et esthétisante» (FERRARIO 2014). Le paysage est considéré comme un patrimoine culturel, dont les règles de gestion sont fondées principalement sur la conservation «de paysages de «beauté non commune», qui doivent être protégés, par le biais de certaines contraintes spécifiques, contre toutes transformations qui pourraient les

défigurer». Cette conception a été élargie à la protection d'une grande partie des paysages naturels (loi Galasso 431 de 1985) et du patrimoine culturel «mineur», tels que les bâtiments agricoles et leur environnement (Décret législatif 42 de 2004, Code des biens culturels et du paysage), et a été accompagnée de plans paysagers régionaux (prévus par la loi depuis 1939, puis révisés en structure et processus, mais pas encore terminés). Cette tradition patrimoniale implique que la compétence dans le domaine du paysage en Italie soit confiée au Ministère de la culture, contrairement à la France ou à d'autres pays européens².

Dans un pays comme l'Italie, riche en paysages caractéristiques – visités chaque année par plus de 58 millions de visiteurs étrangers³ – le mot «paysage» est donc encore souvent lié, dans le débat public de non-spécialistes et dans le sens commun, aux paysages exceptionnels et à la nécessité de leur protection. La même protection n'est pas perçue comme nécessaire pour les paysages ordinaires (CASTIGLIONI et FERRARIO 2007). On constate également que la capacité à lire un paysage de manière systématique, en mettant ses éléments en relations, et en tenant compte de leur spécificité locale et de leur dynamique est peu répandue⁴. La faiblesse de cette prise de conscience se manifeste souvent par des actions brutales dans le paysage, y compris par les professionnels (LAVISCIO 2017). On assiste cependant à l'émergence de groupes qui se mobilisent pour le paysage et interviennent d'une manière spontanée comme nous l'aborderons plus tard.

La Convention européenne du paysage (CEP) a également apporté un souffle novateur, mais elle a cependant encore besoin de s'enraciner (CALCAGNO MANIGLIO 2015) à travers les mesures spécifiques comme la sensibilisation, l'éducation et la formation (CEP, art. 6, a et b). Comme nous le verrons plus loin, il manque une stratégie globale et un système organisé à différents niveaux de formation, de l'éducation primaire à l'enseignement supérieur, de la formation continue à la sensibilisation du public au paysage (SCAZZOSI 2018)⁵. Cependant, parallèlement, on peut rencontrer de nombreuses activités, soit occasionnelles soit pérennes, d'éducation et de formation, organisées par des initiatives spontanées, ancrées dans des contextes locaux favorables en termes de projets, de territoires, et

d'acteurs. Représentant des parcours «choisis», souvent «gagnés» et non «imposés», elles se caractérisent par une grande implication personnelle et une forte motivation de la part des organisateurs et des participants. Leur caractère souvent expérimental permet également l'élaboration de stratégies, l'émergence d'idées originales et de méthodes, qui peuvent être considérées comme globalement en phase avec le paysage tel que conçu par la CEP. Un Rapport national sur l'état des politiques du paysage (MIBACT 2017) a été engagé par le Ministère des biens et activités culturelles et du tourisme, à l'occasion des États généraux du paysage (octobre 2017). Ce rapport sert de point départ pour l'état des lieux critique des activités institutionnelles de formation et d'éducation au paysage proposées en Italie, présenté ici selon quatre niveaux : éducation au paysage dans les écoles, enseignement universitaire et post-universitaire, formation continue et sensibilisation au paysage. Il est accompagné d'une analyse critique de certaines initiatives d'éducation et de formation plus spécifiques.

La formation scolaire

Le cadre institutionnel de l'école italienne accorde une attention très limitée au thème du paysage, tant en termes de temps dédié au sujet à différents niveaux scolaires, qu'en termes de traitement. Il apparaît très traditionnel : description des paysages de différentes zones terrestres, lecture historique, reconnaissance du paysage «en tant que patrimoine naturel et culturel à protéger et améliorer» (MIUR 2012). Une prise de conscience du potentiel du paysage en tant qu'outil pédagogique dans le cadre de l'éducation au développement durable, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation interculturelle et au patrimoine ne se manifeste pas (CASTIGLIONI 2012). Le manque d'attention institutionnelle pour le thème du paysage dans le milieu scolaire est également signalé par son absence dans le récent Rapport national cité précédemment.

En outre, si le cadre privilégié de l'apprentissage des paysages à l'école est la géographie, il faut noter que cette discipline occupe une place modeste dans les écoles italiennes : dans l'éducation secondaire (14-19 ans), elle

est étudiée en tant que géographie économique et géographie touristique (Instituts techniques économiques ou touristiques), ou combinée avec d'autres disciplines (histoire et géographie au cours des deux premières années de lycée), ou complètement marginale (une heure par semaine sur une seule année dans les autres instituts techniques), jusqu'à disparaître au cours des trois dernières années dans presque tous les parcours (ill. 1). Dans le premier cycle de l'école, comme on le lit dans les instructions officielles nationales de 2012, l'enseignement a entre autres pour objectif général de «s'habituer à regarder la réalité de différents points de vue», y compris par une «approche active de l'environnement»; les objectifs spécifiques liés au paysage, cependant, se réfèrent principalement à son potentiel descriptif des régions terrestres, donc de manière très traditionnelle. Il n'y a qu'au cours des premières années de l'école primaire qu'est suggérée une implication directe de l'enfant dans la relation avec le paysage et l'initiation à une lecture. À l'école secondaire, les Lignes directrices pour les écoles techniques et professionnelles de 2010 proposent le thème «Connaissance de l'environnement et du territoire» uniquement dans les «questions transversales», sans un véritable espace de discussion

1. ACTIVITÉS D'INTERPRÉTATION DE L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE AVEC LES ENFANTS, FAIT PAR LA CONFRONTATION DU PAYSAGE RÉEL AVEC LES CARTES HISTORIQUES; ACTIVITÉS RÉALISÉES EN DEHORS DU MILIEU SCOLAIRE, GÉRÉE EN PARTENARIAT AVEC LE MUSA [PHOTOGRAPHIE DE PAOLA BRANDUINI, 2012].



2. QUELQUES REPRÉSENTATIONS DE PAYSAGES RÉALISÉES PAR LES ÉLÈVES DES ÉCOLES AYANT PARTICIPÉ À «OP! LE PAYSAGE FAIT PARTIE DE VOUS». LES ENSEIGNANTS ONT DÉVELOPPÉ LES PROPOSITIONS DE PROJET AVEC LEURS CLASSES, EN CRÉANT DES ITINÉRAIRES ÉDUCATIFS ADAPTÉS À L'ÂGE ET AU CONTEXTE.

identifié a priori. Il faut remarquer que, dans la description de ce thème, la référence aux questions relatives au paysage n'est pas faite explicitement. Il est mentionné parmi les sujets possibles dans la programmation des activités de géographie, mais, même là, il est abordé en termes de description, d'évolution historique ou en tant que patrimoine à sauvegarder. L'idée d'un développement des compétences «pour» ou «avec» le paysage n'a pas de place, ni là, ni parmi les objectifs thématiques de portée générale «Légalité, citoyenneté et Constitution». Dans les lycées également (LIGNES DIRECTRICES NATIONALES 2010) le paysage est répertorié comme un des principaux thèmes à aborder, mais aucune précision n'est donnée quant aux valeurs éducatives qu'il pourrait porter (ill. 2).

Les futurs enseignants de géographie sont formés à tous les niveaux par des enseignements spécifiques de didactique disciplinaire, dans lesquels la présentation du thème du paysage dans sa complexité et la réflexion

sur ses valeurs éducatives dépend entièrement de la sensibilité des formateurs.

Face à ce cadre institutionnel, de nombreuses initiatives existent au sein de l'École italienne, promues par le ministère (MIBACT) lui-même, ainsi que par les enseignants, les associations, les centres culturels, les institutions locales (tableau 1).

Le Ministère a proposé, pour les éditions 2015-2016 et 2016-2017 du Plan national pour l'éducation au patrimoine, d'apporter une attention plus soutenue au paysage, considéré comme «un outil utile pour la promotion du processus d'enseignement général, tirant parti du plein potentiel du

TABEAU 1. EXEMPLE
DE «BONNE PRATIQUE»
DE FORMATION SCOLAIRE.

FORMATION SCOLAIRE	
TITRE	«OP! Le paysage fait partie de vous»
LIEU/ CONTEXTE	Projet de sensibilisation et d'implication de la population lié à la mise en place de l'observatoire local du paysage du Canal de Brenta (province de Vicence)
PROMOTEUR/ PARTNERSHIP	– Région de Vénétie (organisme de financement) – Université de Padoue (planification, coordination et supervision, formation et tutorat, activités pratiques pour les étudiants du cursus de l'enseignement primaire) – Les administrations locales – Les associations culturelles et environnementales locales – Les écoles de la région (environ 70 enseignants et 1200 élèves entre 5 et 15 ans)
PÉRIODE	Septembre 2011 – Juin 2012
ACTIONS/ PHASES	– Phase 1: présentation du projet aux responsables des écoles et adhésion des enseignants – Phase 2: réunions de formation des enseignants sur le paysage et l'éducation au paysage, sur les caractéristiques et l'histoire du paysage local – Phase 3: formation et comparaison méthodologique – Phase 4: activités avec classes: › phase I: lecture du paysage (éléments et significations, facteurs, transformations et projets) › phase II: approfondissement d'un thème choisi et production de représentations et de matériaux, avec différentes techniques › phase III: Festival du paysage (chaîne humaine à travers la vallée, exposition finale)
ÉVALUATION	Vérification finale avec les enseignants
PÉRENNISATION	– Parcours thématique avec les enseignants eux-mêmes en 2013-2014 – Chemin considéré comme une bonne pratique et reproduit en 2017-2018 et en 2018-2019 avec de petits groupes d'enseignants dans autres observatoires locaux du paysage de la Vénétie

sujet et l'unité de la personne». Dans ce contexte s'insèrent les actions proposées aux écoles par le ministère, les accords spécifiques avec les milieux associatifs et l'initiative «article 9 de la Constitution», mise en œuvre au cours des années 2012-2017⁶.

Les principales ONG présentes sur le thème (FAI, Italia Nostra, Legambiente, WWF entre autres), ainsi que les musées et les écomusées, les observatoires du paysage, les réseaux d'écoles et d'autres institutions culturelles (parmi lesquels l'École pour la gestion du territoire et du paysage de la province de Trente [STEP] et les Archives/Bibliothèque Emilio Sereni de Gattatico, RE)⁷ offrent des programmes de formation annuels orientés pour les enseignants et/ou des initiatives directement ciblées vers les étudiants qui gardent le paysage comme thème central⁸. Pour avoir une vue d'ensemble, le projet «Raconte-moi un paysage», lancé par le MIBACT en janvier 2018, a collecté des informations de manière structurée sur les initiatives existantes dans le pays, pour en construire une première cartographie et pouvoir, en même temps, les développer⁹.

Les nombreuses expériences des auteurs de ce texte, cependant, mettent en évidence un vif intérêt et une grande disponibilité des enseignants – en particulier ceux des premiers niveaux d'éducation – pour inclure dans la planification des activités éducatives s'appuyant sur le paysage. Ils se saisissent alors des valeurs éducatives que le paysage permet de travailler grâce à son caractère souple, transversal à différents domaines d'éducation.

La formation universitaire

Comme mentionné plus haut, la formation au paysage est rarement, au sein de l'université italienne, l'objet d'un diplôme dédié, mais elle intègre les *curricula* du cursus du bachelor¹⁰ et du master¹¹ de différentes disciplines dans toute l'Italie. Dans les formations de master, on met en évidence les collaborations entre différentes universités et des collectivités locales¹² (MAZZINO 2017). L'approfondissement en recherche doctorale s'inscrit dans le sillon d'une ou de plusieurs disciplines et intègre des apports externes. Le Doctorat en architecture du paysage à Florence

s'inscrit dans l'architecture et l'urbanisme et intègre des sciences naturelles. Le Doctorat en géographie de Padoue s'inscrit dans l'histoire, la géographie et l'anthropologie, et les «études sur le paysage et sur ses représentations» constitue un sujet de recherche parmi d'autres. Le Doctorat en paysage et environnement de la Sapienza à Rome s'appuie sur la collaboration de plusieurs universités avec une proposition interdisciplinaire, entre les sciences architecturales et l'agronomie. Le MIBACT a créé à partir du 1957, les Écoles de spécialisation sur les biens culturels et le paysage (SSBAP), actifs aujourd'hui à Milan, Turin, Rome, Florence et Venise, afin de former des architectes à la préservation du patrimoine historique et du paysage. Il s'appuie sur la «conviction que conservation et protection du territoire, sont la seule garantie de sauvegarde du paysage; celle-ci, cependant, ne peut pas être conçue en soi, mais doit faire face aux facteurs de la transformation et du développement» (ESPOSITO 2017)(ill. 3).

À propos de la formation des architectes paysagistes, il faut dresser un bilan négatif et constater la perte de «puissance» depuis 1980 (l'année de la fondation du premier cursus en architecture du paysage à Gênes) du



3. PROMENADE EN VÉLO
AVEC LES ÉTUDIANTS
POUR LES INTERPELER
SUR LA QUALITÉ DU
PAYSAGE DANS LES
CONTEXTES PÉRIURBAINS
[PHOTOGRAPHIE DE PAOLA
BRANDUINI, 2019].

champ disciplinaire de l'architecture du paysage dans le système universitaire italien. Francesca Mazzino constate «le manque d'un cycle unique de formation et les difficultés à pratiquer à cause des limitations des compétences définies par la loi». Elle revendique une juste reconnaissance du diplôme au sein du Ministère de l'Éducation et de la Recherche (MIUR) en insistant sur l'importance de la figure du paysagiste concepteur en tant que «figure de synthèse de la complexité du paysage» (MAZZINO 2017). Cette pénurie de compétences dans la gestion du paysage a des conséquences sur la qualité des interventions professionnelles sur le paysage. Cette situation est très différente du reste de l'Europe, où il existe des formations en cycle continu et une reconnaissance professionnelle du métier de paysagiste, selon les indications de la IFLA/UNESCO *Charter for Landscape Architectural Education* de 2012¹³.

La prise en compte du rôle des professionnels du paysage est un acquis récent, émanant surtout du Décret du Président du Conseil des Ministres du 12 décembre 2005. Celui-ci rend obligatoire un «Rapport paysager» afin d'obtenir toute autorisation à intervenir dans le paysage: il peut être signé par tout technicien qualifié à l'exercice de la profession, compétent en matière de paysage, même sans avoir reçu un diplôme spécifique en paysagisme (architecte, agronome, forestier, géomètre, expert diplômé). Le résultat de ces lacunes dans les compétences paysagères est que, dix ans après sa création, le Rapport paysager est encore considéré comme une obligation légale contraignante plutôt qu'une démarche fondamentale préalable pour chaque intervention sur le territoire.

En définitive, l'enseignement du paysage, bien que présent dans certains cursus universitaires, n'est donc pas intégré dans tous les parcours de formation de ceux qui peuvent directement intervenir sur le paysage et il n'est pas suffisamment traité pour permettre l'acquisition d'une sensibilité adéquate de la part de ceux qui devront, même indirectement, s'occuper du paysage dans leur profession. En l'absence d'une formation qui aide à en comprendre toute la complexité, l'approche reste, dans la plupart des cas, de l'ordre d'une «mitigation» appliquée après coup, et non lors de la formulation et de la conception du projet.

La formation continue

La formation continue, pour ceux qui travaillent directement dans le domaine, du paysage est largement mise en œuvre par les organisations professionnelles (architectes, architectes paysagistes, ingénieurs agronomes), mais il n'y a pas de données nationales sur le nombre d'initiatives mises en place et sur les propositions portant spécifiquement sur ce domaine (SCAZZOSI 2017). Le travail de formation continue est réalisé, par exemple, par l'Association des architectes paysagistes italiens (AIAPP), à travers des conférences, des voyages, des visites guidées, des cours de durée variable, des séminaires, des réunions, des événements à la fois au niveau régional et national, visant les différents professionnels qui appartiennent à l'association (ingénieurs agronomes, architectes, architectes paysagistes, forestiers, géologues, ingénieurs environnementaux, naturalistes, etc.): dans ces lieux de rencontres et d'échanges, les contenus proposés abordent les différentes échelles du plan et du projet, de l'analyse à la conception¹⁴ (PIROLA 2017).

Certains établissements territoriaux publics offrent également des formations pour les fonctionnaires, ou même pour les professionnels. Parmi les expériences, nous pouvons signaler les actions de l'Observatoire du paysage de la Vénétie qui a soutenu à partir de 2014 des parcours formatifs pour les techniciens et les professionnels réalisés par les universités de la région. Les actions de la province autonome de Trente sont aussi à remarquer: dans le cadre de la STEP, il offre périodiquement des formations (master, réunions thématiques, ateliers) pour les membres des commissions du paysage et les professionnels, visant à «développer des compétences communes et mettre à jour des compétences spécifiques»¹⁵. «Materia Paesaggio» est le nom du projet de formation promu à partir de 2006 par la région Émilie-Romagne, pour faire dialoguer au sein des ateliers pratiques, les diverses compétences des fonctionnaires et des professionnels. L'initiative, qui vise à la collaboration entre institutions (régions, bureaux du ministère, municipalités), est évaluée positivement par les organisateurs et les participants: on constate une meilleure prise de conscience des caractéristiques des territoires, des connaissances



4. ACTIVITÉS DE LECTURE DU PAYSAGE DANS LES COURS DE FORMATION CONTINUE POUR TECHNICIENS ET PROFESSIONNELS (PHOTOGRAPHIE DE MARGHERITA CISANI, 2017).

approfondies de la part des acteurs locaux et une motivation pour acquérir des méthodes novatrices, différentes de celles dispensées dans les cours universitaires¹⁶ (ill. 4).

Les Archives/Bibliothèque Emilio Sereni mènent des activités de formation continue grâce à diverses initiatives telles que l'École de gestion du territoire, dédiée principalement aux professionnels, techniciens, fonctionnaires, administrateurs et autres acteurs impliqués à différents niveaux dans les processus de planification; l'école d'été est consacrée à l'étude interdisciplinaire du paysage agricole italien, active depuis 2009 et destinée à un public mixte, comprenant également des enseignants; le Master annuel de culture et gouvernance du paysage, formation pluridisciplinaire, s'adresse aux «différents acteurs dans le domaine du paysage» et vise «à améliorer leurs compétences en gestion et intervention sur le terrain».

Enfin, des associations cherchent à se réunir en réseaux, rassemblant les professionnels travaillant sur le paysage, ou sur des disciplines qui étudient le paysage, comme le CATAP (Coordination des associations scientifiques et techniques pour la gestion de l'environnement et du paysage) et l'AISSA (Association italienne des sociétés scientifiques agricoles). L'objectif est de proposer une vision systémique du paysage qui intègre les différentes contributions disciplinaires.

La sensibilisation de la société civile

Une partie importante des activités de sensibilisation du public est menée localement par les écomusées et les *musei diffusi*, les observatoires locaux du paysage, les centres culturels et les ONG. Si globalement, tant au niveau local que national, il y existe un certain ferment d'initiatives, il est difficile de cartographier ces activités¹⁷ : il s'agit souvent de petites initiatives qui ont une visibilité limitée; les organisateurs peuvent être des plus variés, inscrits dans des cadres réglementaires divers; le thème du paysage peut être traité directement, indirectement ou par des activités connexes, en lien avec les questions de l'environnement, du patrimoine, des traditions, etc.; les types d'activités, enfin, présentent une grande diversité: conférences, festivals de plusieurs jours, visites, site web interactif¹⁸ et bien d'autres. Il convient également de noter que les activités de sensibilisation sont très souvent associées à des cours destinés aux écoles, évoqués plus haut, ou à des parcours de citoyenneté active et de participation, comme on le voit souvent dans le cadre des observatoires du paysage (CASTIGLIONI et VAROTTO 2013)(tableau 2).

En ce qui concerne les écomusées, leur but est très centré sur la sensibilisation, à partir de la collecte de la mémoire de la civilisation préindustrielle, des activités productives traditionnelles du monde rural et de ses traditions. La transmission des contenus se réalise à travers des visites guidées et des ateliers ou via la construction de «cartes de communauté» (*parish maps*), qui constituent un «inventaire participatif du patrimoine paysager local, matériel et immatériel»; ils représentent «une forme de conception du paysage tel qu'il est perçu par la population» (D'AMIA et L'ERARIO 2017). Dans certaines régions, le travail de sensibilisation a été renforcé par la création de réseaux d'écomusées, nés de la volonté des écomusées eux-mêmes d'établir des collaborations (comme dans les cas du Frioul, du Trentin, de la Lombardie et des Pouilles).

D'autres activités de sensibilisation au paysage sont également menées par les traditionnelles ONG, qui, entre-autres, participent à l'Observatoire national de la qualité du paysage: Italia Nostra (1955), WWF Italie (1966), Fondation pour l'environnement italien (FAI)(1975) et Legambiente Italia

SENSIBILISATION DE LA POPULATION	
TITRE	«MI-Land. Agro-CULTURE intégrée dans le Sud-Milanaise»
LIEU/ CONTEXTE	Projet de coordination des acteurs et de sensibilisation à la spécificité du paysage du sud-ouest de Milan, lié à l'atelier-musée MUSA du goût et du paysage, Zibido San Giacomo, Milan
PROMOTEUR/ PARTNERSHIP	– Fondation Cariplo (fondation bancaire, organisme de financement) – Politecnico de Milan – Université de Pavie – Les administrations locales Parc agricole de Milan Sud – Fondation pour la lecture / Bibliothèques sud-ouest de Milan – Institution de formation AFOL – Pro loco
PÉRIODE	Mai 2013 – Septembre 2016
ACTIONS/ PHASES	– Aménagement du musée dans une ancienne écurie à l'intérieur d'une ferme: › installations multimédias permanentes sur l'évolution historique du paysage agricole › cuisine professionnelle › bibliothèque sur le goût et le paysage › jardin botanique – Création d'une carte avec itinéraire de découverte du paysage agricole (possibilité de louer des vélos au Musée) – Cours de formation pour les volontaires locaux capables de raconter les spécificités du territoire – Cours pour la conservation planifiée des bâtiments ruraux et du paysage
ÉVALUATION	– Pour les cours: vérifier auprès des étudiants – Pour le musée: conserver les commentaires du musée
PÉRENNISATION	– Mise en place de vidéos multimédias avec un deuxième financement de la Région Lombardie 2016-2017 – Atlas de la mémoire: boîte de collecte de documents historiques, photos, cartes postales, anecdotes de la population locale et lancement d'un support de la communauté Web locale; 2016-2017

(1980). Ils réunissent et impliquent une multitude de personnes (souvent issues d'un milieu culturel favorisé) qui organisent événements et réunions pour diffuser la connaissance sur le paysage en tant que patrimoine culturel et naturel, pour sensibiliser et éduquer aux enjeux de la nature, de l'environnement et du paysage, et pour promouvoir la protection active des territoires (à travers la surveillance, le témoignage, l'expérience,

TABEAU 2. EXEMPLE DE
«BONNE PRATIQUE»
DE SENSIBILISATION DE
LA POPULATION.

l'advocacy et l'engagement, voire par recours juridiques quand il n'y a pas d'autres solutions). Avec d'autres ONG plus petites qui s'engagent à l'échelle locale, ils se qualifient eux-mêmes de «communauté éducative, surtout dans le domaine des connaissances, des soins et de la préservation du paysage et des écosystèmes», voulant agir en tant que médiateurs entre citoyens et institutions (PRATESI 2017).

Il faut enfin rappeler qu'en 2018, année européenne du patrimoine culturel, de nombreuses initiatives sur le paysage ont été également mises en œuvre¹⁹; le Plan national d'éducation au patrimoine culturel a mis en évidence le rôle que les musées, archives et bibliothèques peuvent jouer à cet égard.

Discussion et conclusions

Le panorama proposé ici, bien que non exhaustif, met en évidence certaines caractéristiques communes à tous les niveaux d'éducation et de formation dans le domaine du paysage en Italie; il permet de pointer quelques éléments utiles pour une première évaluation et d'identifier des pistes qui semblent appropriées. Bien que certains aspects soient sans aucun doute très critiquables, même en référence aux principaux documents européens sur le sujet²⁰, dans d'autres cas, il est possible de reconnaître aussi quelques points forts sur lesquels miser.

L'absence, dans les quatre secteurs, d'une conception unifiée et structurée pour une éducation au paysage représente une première limite; cette absence est préoccupante, en particulier en ce qui concerne l'enseignement scolaire et universitaire, là où un véritable projet culturel apparaît nécessaire, dans le but d'allouer des ressources suffisantes. Se préoccuper du paysage dans la formation institutionnelle devrait s'inscrire dans la durée, tout au long de la scolarité, sans avoir un caractère extraordinaire et volontaire, comme c'est malheureusement souvent le cas.

Il faut noter toutefois que la diffusion des pratiques, ainsi que leur qualité et leur efficacité, dépend des différents contextes et des personnes qui y travaillent, de leur dynamisme, de leur capacité à s'impliquer dans la recherche et le dialogue et de se confronter à d'autres réalités et

compétences. L'utilisation réduite, entre autres, des outils adéquats pour l'analyse des résultats des programmes de formation, limite la capacité d'évaluer l'efficacité des efforts. Pour cette raison, en plus du manque de continuité dans le temps dont peuvent pâtir les différents projets, il devient difficile de tirer des leçons des initiatives mises en place. Les exemples de projets et de bonnes pratiques ont peu de visibilité, ne peuvent expérimenter leur reproductibilité et le potentiel éducatif du paysage n'est pas exploité autant qu'il serait possible.

Ces expériences montrent toutefois, que la très forte motivation de départ qui est nécessaire pour lancer des cours et des activités de formation, la passion et le volontarisme, représentent d'importants moteurs pour ces initiatives. Il est important de mettre en lumière, par exemple, la possibilité de construire des projets grâce aux partenariats entre différents acteurs, publics et privés, réunissant la communauté scientifique avec la société civile. Le caractère volontaire suscite souvent une attitude de recherche et d'expérimentation qui favorise une évaluation minutieuse des objectifs et des méthodes à utiliser et stimule une démarche citoyenne. Autrement dit, éduquer au paysage en Italie est presque une conquête, mais il manque une structure encadrante bien établie qui puisse mettre en valeur les stratégies et les propositions originales de chaque contexte.

Il apparaît de plus en plus nécessaire de créer des liens et des relations vertueuses entre les acteurs opérant dans ce domaine, de partager les expériences, de mettre en réseau leurs activités, y compris à travers des moments de discussion et réflexion, afin qu'une réelle culture du paysage se développe, une culture attentive à «la valeur des paysages, à leur rôle et à leur évolution» (CEP, art. 6, B)²¹.

¹ La conception et la structure du texte, ainsi que l'introduction et les conclusions sont les fruits du travail concerté des deux auteures; les sections 2 et 4 ont été rédigées par Benedetta Castiglioni, les parties 3 et 5 par Paola Branduni.

- ² En Italie, le patrimoine culturel est composé par les biens culturels et les biens paysagers, selon le Code des biens culturels et du paysage DL 44/2004. Le paysage est considéré par la loi comme un bien qui fait partie du patrimoine culturel.
- ³ Données 2017 de l'Observatoire Nationale du Tourisme en Italie: www.ontit.it
- ⁴ Cette affirmation est aussi soulignée dans la contribution de Sergio Malcevski de la CAPATAP (coordination des associations pour la protection de l'environnement et du paysage), dans le Rapport national sur les politiques du paysage (MIBACT 2017) et dans la contribution de Lionella Scazzosi, dans les actes des États Généraux du Paysage (MIBACT 2018).
- ⁵ Cette absence a été également soulignée par Lionella Scazzosi dans les États Généraux du Paysage (MIBACT 2018).
- ⁶ Voir en ligne: <http://www.articolo9dellacostituzione.it/>
- ⁷ Pour plus d'informations: https://www.tsm.tn.it/interne/paesaggio_internaLarga.aspx?ID=24923; <http://www.istitutocervi.it/argomenti/paesaggio/>
- ⁸ FAI, Italia Nostra et le WWF ont un secteur dédié aux écoles, tandis que Legambiente, depuis 2000, a choisi de créer une association satellite, École Legambiente, et la formation, entité qualifiée pour la formation du personnel de l'école, «un lieu de rencontre, de réflexion, d'échange et d'expérience pour les enseignants et pour les éducateurs extrascolaires et les formateurs qui se reconnaissent dans les idéaux environnementaux». Ces quatre ONG sont reconnues par le MIUR comme des organismes qualifiés pour la formation des enseignants. Parmi les initiatives proposées au niveau national par ces associations, on cite le projet «Les pierres et les citoyens» d'Italia Nostra, le projet «Je prends soin de toi: le geste de tous pour la planète de tous» du WWF; «Apprentis Ciceroni», «Tournoi du Paysage» du FAI; «Écoles Durables pour la Fête de l'Arbre» et «Ne t'oublie pas de moi» de Legambiente. Les associations proposent également des visites guidées sur les sites qu'elles gèrent et ont initié des étapes spécifiques pour les élèves du secondaire dans les programmes en alternance école-travail.
- ⁹ Voir en ligne: <http://www.dger.beniculturali.it/index.php?it/118/racontami-un-paesaggio>; https://umap.openstreetmap.fr/en/map/racontami-un-paesaggio_210064#6/42.415/15.790
- ¹⁰ Bachelor: géographie, sciences de l'architecture, aménagement du territoire, sciences urbaines, sciences du paysage et de l'environnement, sciences et technologies agricoles et forestières.
- ¹¹ Master: géographie, architecture du paysage, aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'environnement, sciences et technologies agricoles, sciences et technologies de la forêt et de l'environnement, sciences et technologies pour l'environnement et le territoire.
- ¹² Il y a deux cas de construction d'une formation interuniversitaire: «Conception d'espaces verts et de paysages» à Gênes, Turin, Milan et «Planification et politiques pour la ville, l'environnement et le paysage», à Alghero (avec des programmes de mobilité internationale à Barcelone, Lisbonne, Gérone).
- ¹³ Alors qu'en France, a été récemment mis en place le Décret n°2017-673 du 28/04/2017 qui a reconnu le titre de «paysagiste concepteur» accessible principalement par le diplôme d'État de paysagiste obtenu au niveau master (BRANDUINI 2017).
- ¹⁴ A/Analyse et planification: 1. Outils généraux de planification; Planification d'infrastructures territoriales à forte interférence environnementale: routes, décharges, grands systèmes technologiques; 3. Analyse du paysage; la planification du paysage au niveau

régional et provincial, les plans de bassin, les plans territoriaux de coordination des aires protégées; 4. Règlements et réglementations pour la protection de l'environnement; 5. Études et évaluations de l'impact sur l'environnement (IVA); 6. Plans municipaux pour les espaces verts et les espaces ouverts; 7. Plans de conservation et gestion des jardins historiques. B/Design: 1. Parcs et jardins publics et privés; 2. Conservation des jardins et des parcs historiques; 3. Sites monumentaux, cimetières, places; 4. Espaces piétonniers, pistes cyclables, parcs de stationnement, arbres par la route; 5. Zones de loisirs, sports, jardins urbains; 6. Les implantations externes de zones d'habitation productives et résidentielles; 7. Atténuation du paysage des infrastructures et des grandes usines; 8. Réaménagement des zones abandonnées et dégradées; 9. Valorisation et utilisation des zones de valeur naturaliste-environnementale; 10. Récupération de l'environnement et interventions d'ingénierie naturaliste; 11. Conception exécutive des jardins suspendus, des terrasses, des aménagements et du mobilier urbain; 12. Travaux d'ornement, jardins d'hiver, serres, piscines.

- ¹⁵ Voir en ligne: https://www.tsm.tn.it/interne/governo_del_territorio_internaLarga.aspx?ID=24922
- ¹⁶ Contribution de Mele A. *et al.* dans le programme du colloque «Débattre du paysage. Enjeux didactiques, processus d'apprentissage, formations», 25-27 octobre 2017, Université de Genève/Hepia, Genève.
- ¹⁷ L'enquête interne du projet «Raconte-moi un paysage» mentionné ci-dessus, vise à rassembler des informations sur ces types d'activités, avec celles du niveau scolaire.
- ¹⁸ Par exemple, le webforum: <http://www.salviamoilpaesaggio.it/blog/>; www.landscapefor.com
- ¹⁹ Les initiatives ont été recueillies dans le site <http://anneuropeo2018.beniculturali.it/anno-europeo-2018/>
- ²⁰ Recommandation CM/Rec (2008) 3. Lignes directrices pour la mise en œuvre de la CEP; «Paysage dans éducatons. Les Conventions européennes du paysage. Une proposition de recommandation UNISCAPE Conseil de l'Europe», Projet 20 mai 2015; IFLA/UNESCO «Charte pour l'enseignement en architecture du paysage», 2012; CASTIGLIONI 2012. «Éducation sur le paysage pour les enfants», Facettes du paysage. Réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la CEP, Conseil de l'Europe, Strasbourg, pp. 217-267.
- ²¹ On remercie vivement pour nos échanges ces dernières années sur la formation en matière de paysage Lionella Scazzosi, professeur au Politecnico de Milan, consultant pour la mise en œuvre de la CEP et consultant du Ministero dei Beni e delle attività culturali e del turismo.

Bibliographie

- BRANDUINI, P. (2017): «La tutela proattiva codificata fuori d'Italia: i 'Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement' (Francia)», in MIBACT, *Rapporto sullo stato delle politiche per il paesaggio* [consulté en ligne]; <https://box.beniculturali.it/index.php/s/6HDyFyQyZL9n8ic#pdfviewer>
- CALCAGNO MANIGLIO, A. (éd.) (2015): *Per un paesaggio di qualità. Dialogo su inadempienze e ritardi nell'attuazione della Convenzione Europea*, Milan, Franco Angeli.

- CASTIGLIONI, B. (2012): «Il paesaggio come strumento educativo», *Educación y futuro*, n°27, ISSN 1576-5199, pp. 51-65.
- CASTIGLIONI, B., FERRARIO, V. (2007): «Dove non c'è paesaggio: indagini nella città diffusa veneta e questioni aperte», *Rivista Geografica Italiana*, CXIV, n°3, pp. 397-425.
- CASTIGLIONI, B., VAROTTO, M. (2013): *Paesaggio e Osservatori locali. L'esperienza del Canale di Brenta*, Milan, Franco Angeli.
- D'AMIA, G., L'ERARIO, A. (2017): «Gli ecomusei, in Ministero dei Beni e delle attività culturali e del turismo», *Rapporto sullo stato delle politiche per il paesaggio* [consulté en ligne]; <https://box.beniculturali.it/index.php/s/6HDyFyQyZL9n8ic#pdfviewer>
- FERRARIO, V. (2014): «Aspects de la recherche paysagère en Italie», *Projets de paysage*, 3 mars [consulté en ligne]; http://www.projetsdepaysage.fr/fr/aspects_de_la_recherche_paysagere_en_italieI
- FLA/UNESCO (2012): *Charter for Landscape Architectural Education* [consulté en ligne]; <http://iflaonline.org/wp-content/uploads/2014/11/IFLA-Charter-for-Landscape-Architectural-Education-Revised-2012.pdf>
- LAVISCIO, R. (2017): «Le Commissioni locali per il paesaggio. Un ruolo di supporto da monitorare», in MIBACT, *Rapporto sullo stato delle politiche per il paesaggio* [consulté en ligne]; <https://box.beniculturali.it/index.php/s/6HDyFyQyZL9n8ic#pdfviewer>
- MANIGLIO CALCAGNO, A. (2007): «Introduzione», in Ghersi, A. (éd.), *Politiche europee per il paesaggio: proposte operative*, Rome, Gangemi Editore.
- MAZZINO, F. (2017): «La formazione degli architetti del paesaggio: una questione irrisolta», in MIBACT, *Rapporto sullo stato delle politiche per il paesaggio* [consulté en ligne]; <https://box.beniculturali.it/index.php/s/6HDyFyQyZL9n8ic#pdfviewer>
- PIROLA, L. (2017): «Aggiornamento professionale. Associazione Italiana Architetti del Paesaggio AIAPP-IFLA», in Ministero dei Beni e delle attività culturali e del turismo, *Rapporto sullo stato delle politiche per il paesaggio* [consulté en ligne]; <https://box.beniculturali.it/index.php/s/6HDyFyQyZL9n8ic#pdfviewer>
- PRATESI, C., ALICI, A., BENEDETTO, G., FERRUZZA, F. (2017): «Le associazioni e gli enti di protezione dell'ambiente e del paesaggio», in MIBACT, *Rapporto sullo stato delle politiche per il paesaggio* [consulté en ligne]; <https://box.beniculturali.it/index.php/s/6HDyFyQyZL9n8ic#pdfviewer>
- SANTINI, C. (2015): «Les paysagistes en Italie», in Donadieu, P. (éd.), *Les paysagistes du monde*, 31 mars [consulté en ligne]; http://topia.fr/wp-content/uploads/2014/11/Les_paysagistes_dans_le_monde.pdf
- SCAZZOSI, L. (2017): «La formazione e l'aggiornamento professionale», in Ministero dei Beni e delle attività culturali e del turismo, *Rapporto sullo stato delle politiche per il paesaggio* [consulté en ligne]; <https://box.beniculturali.it/index.php/s/6HDyFyQyZL9n8ic#pdfviewer>

Documents de référence

- MINISTERO DEI BENI E DELLE ATTIVITÀ CULTURALI E DEL TURISMO (2015-2016): *Il primo piano nazionale per l'educazione al patrimonio culturale*.
- (2016/2017): *Il secondo piano nazionale per l'Educazione al Patrimonio Culturale*.

- (2017/2018): *Rapporto sullo stato delle politiche per il paesaggio* [consulté en ligne]; <https://box.beniculturali.it/index.php/s/6HDyFyQyZL9n8ic#pdfviewer>
- (2018): *Stati Generali del Paesaggio*, Rome, Gangemi Editore [consulté en ligne]; <https://box.beniculturali.it/index.php/s/6HDyFyQyZL9n8ic#pdfviewer>
- MINISTERO DELL'ISTRUZIONE, DELL'UNIVERSITÀ E DELLA RICERCA (2010a): *Indicazioni nazionali riguardanti gli obiettivi specifici di apprendimento per i Licei*.
- (2010b): *Istituti tecnici, Linee guida per il passaggio al nuovo ordinamento*, d.P.R. 15 marzo, articolo 8, comma 3.
- (2010c): *Istituti professionali, Linee guida per il passaggio al nuovo ordinamento*, D.P.R. 15 marzo, n°87, articolo 8, comma 6.
- (2012): *Indicazioni nazionali per il curriculum della scuola dell'infanzia e del primo ciclo d'istruzione*.